

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	V
REMERCIEMENTS .....	VII
LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	XI
SOMMAIRE .....	XV
INTRODUCTION .....	1

## PREMIÈRE PARTIE

### L'IDENTIFICATION DE LA NOTION DE RÉGULATION EN DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS

TITRE I. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA RÉGULATION....	39
CHAPITRE 1. UN FONDEMENT PRINCIPAL : LA RÉGULATION, UNE FONCTION JURIDIQUE .....	41
SECTION 1. L'APPROCHE CLASSIQUE : UN CATALOGUE DE SIGNIFICATIONS HÉTÉROCLITES .....	42
§1. <i>La réception juridique du concept de régulateur : une source de confusion</i>	43
A. Une manifestation du désordre conceptuel : la requalification du rôle « régulateur » des juridictions en « régulation » .....	44
1. La requalification du rôle « régulateur » du Conseil constitutionnel.	44
2. La requalification du rôle « régulateur » du Conseil d'État .....	46
B. Les limites de l'usage du concept de régulateur .....	50
1. L'usage surabondant du concept de régulateur .....	50
a) <i>Les exemples de l'usage du concept de régulateur en droit public :</i> <i>les travaux de R. Carré de Malberg et de M. Hauriou .....</i>	50
b) <i>L'usage superflu du concept de régulateur en droit public .....</i>	52
2. L'usage déformant du concept de régulateur .....	53

§2. <i>La réception juridique du concept de régulation : une source de complexité</i>	54
A. Les sources de la réception juridique du concept de régulation .....	55
1. Les origines de l'usage du concept de régulation :	
les travaux de M. Hauriou .....	55
2. Les prolongements de l'usage du concept de régulation dans la doctrine contemporaine .....	57
B. Le développement de la réception juridique du concept de régulation.	59
1. Une réception par le droit positif .....	60
a) <i>Exemples d'usages du concept de régulation par le droit positif.</i>	60
b) <i>Les limites de l'usage du concept de régulation par le droit positif</i>	63
2. Une réception par la doctrine .....	64
a) <i>Analyse critique de la référence à la « régulation budgétaire » ..</i>	65
b) <i>Analyse critique de la référence à la « régulation administrative »</i>	67
SECTION 2. L'APPROCHE CONTEMPORAINE : LA QUALIFICATION	
DE LA FONCTION DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES	71
§1. <i>La thèse de la « fonction de régulation », un processus de spécification   inachevé .....</i>	72
A. L'émergence de la fonction de régulation dans l'activité doctrinale du Conseil d'État .....	73
1. La régulation, une fonction juridique .....	73
2. La régulation, une fonction au contenu indéterminé .....	75
a) <i>Les insuffisances d'une définition a contrario .....</i>	76
b) <i>Les insuffisances de la réintroduction des significations extra-juridiques</i>	77
B. La référence à la fonction juridique de régulation dans la doctrine contemporaine .....	80
1. La fonction juridique de régulation, manifestation d'un consensus doctrinal .....	80
2. La fonction juridique de régulation, permanence d'un contenu incertain	84
a) <i>L'incertitude liée à la réintroduction des acceptions systémique       et sociologique .....</i>	84
b) <i>L'incertitude liée à la réintroduction de l'acception économique</i>	86
c) <i>L'incertitude liée à l'usage du terme de « fonction » .....</i>	89
§2. <i>La consécration de la « fonction de régulation » par le droit positif,   un processus de spécification conforté .....</i>	91
A. La référence législative à la « fonction de régulation » .....	92
1. Une référence législative établie .....	92
a) <i>Les diverses méthodes de consécration législative       de la « fonction de régulation » .....</i>	93
b) <i>Les apports de la consécration législative       de la « fonction de régulation » .....</i>	96

TABLE DES MATIÈRES	713
2. Une référence législative incertaine .....	99
a) <i>Les limites de la référence au principe communautaire de séparation du « régulateur » et de l'« opérateur »</i> .....	100
b) <i>Les insuffisances de la référence à la « régulation » en droit communautaire</i> .....	106
B. La référence jurisprudentielle à la « fonction de régulation » .....	109
1. La référence à la « fonction de régulation » dans la jurisprudence constitutionnelle .....	110
2. La référence à la « fonction de régulation » dans la jurisprudence administrative .....	111
CONCLUSION DU CHAPITRE 1 .....	115
<b>CHAPITRE 2. UN FONDEMENT COMPLÉMENTAIRE : L'ACTE DE RÉGULATION, PRODUIT DE LA FONCTION</b> .....	117
SECTION I. L'INSUFFISANCE DU RECOURS AUX TECHNIQUES JURIDIQUES NOMMÉES	118
§1. <i>Les lacunes de la thèse de la « régulation – décomposition »</i> .....	119
A. Le postulat d'une désagrégation externe de techniques juridiques nommées	120
1. Exposé de la thèse .....	120
a) <i>L'origine de la thèse : une assimilation de la régulation et de la réglementation</i> .....	120
b) <i>Le prolongement de la thèse : une assimilation de la régulation aux procédés de répression et de police administratives</i> .....	123
2. Analyse critique de la thèse .....	126
a) <i>Une conception redondante</i> .....	127
b) <i>Une conception réductrice</i> .....	130
B. Le postulat d'une modification interne de techniques juridiques nommées.	132
1. La régulation, traduction de l'évolution de procédés classiques de l'action administrative .....	133
2. Analyse critique : la régulation, un succédané de qualifications préétablies	134
a) <i>Les limites de la régulation conçue comme une nouvelle forme de réglementation</i> .....	135
b) <i>Les carences de la régulation conçue comme une « version modernisée » de la police administrative</i> .....	142
§2. <i>Les lacunes de la thèse de la « régulation – alliage »</i> .....	146
A. Exposé de la thèse de la « régulation – alliage » .....	146
1. La fonction de régulation comme cumul de moyens juridiques et « extra-juridiques » .....	147
a) <i>La fonction de régulation, un cumul équilibré de moyens juridiques et « extra-juridiques »</i> .....	147

b) <i>La fonction de régulation identifiée par la primauté des moyens « extra-juridiques »</i> .....	149
c) <i>La fonction de régulation identifiée par la primauté de la réunion de moyens juridiques</i> .....	149
2. La fonction de régulation comme cumul de moyens juridiques .....	150
B. Analyse critique de la thèse de la « régulation – alliage » .....	154
1. L'absence de nouveauté du cumul de pouvoirs juridiques .....	154
2. L'absence de généralité du cumul de pouvoirs juridiques .....	157
a) <i>Le caractère non systématique du cumul de pouvoirs juridiques.</i> .....	157
b) <i>L'instabilité du cumul de pouvoirs juridiques</i> .....	160
3. L'absence d'unité entre les différents pouvoirs juridiques .....	163
a) <i>Le constat d'une divisibilité externe des pouvoirs juridiques</i> .....	164
b) <i>L'émergence d'une divisibilité interne, facteur de séparation des pouvoirs juridiques</i> .....	173
SECTION 2. LE RECOURS À UNE COMMUNAUTÉ D'ACTES INNOMMÉS .....	181
§1. <i>Un ensemble d'actes caractérisés par la nouveauté</i> .....	182
A. Une singularité reconnue par la doctrine .....	183
1. Une originalité soulignée <i>a contrario</i> .....	183
a) <i>L'opposition des actes de régulation et des actes juridiques existants</i> .....	183
b) <i>Les actes de régulation, incarnation d'un « autre droit »</i> .....	186
2. Une originalité illustrée par l'incohérence des qualifications juridiques proposées .....	188
B. Une activité innommée révélée par le silence du droit positif .....	192
1. Des actes « secrets » .....	192
2. Des actes consacrés mais non juridiquement définis .....	194
a) <i>Les insuffisances de la consécration législative</i> .....	194
b) <i>La fausse clarté de la jurisprudence</i> .....	195
§2. <i>Une activité commune aux organes dits officiellement « de régulation »</i> .....	198
A. Une communauté d'actes révélée par la théorie juridique à propos des autorités administratives indépendantes .....	198
B. Une communauté d'actes révélée par la pratique des organes dits « de régulation » .....	200
1. Un groupe d'actes dépassant le mutisme du droit légiféré : le cas du CMF, de l'ART, de l'ARCEP et de la CRE .....	200
2. Un groupe d'actes consacré par le droit positif : les exemples de la COB, de l'AMF. et du CSA .....	202
CONCLUSION DU CHAPITRE 2 .....	209
CONCLUSION DU TITRE I .....	211

**TITRE II. LES CARACTÈRES JURIDIQUES DE LA RÉGULATION...** 213**CHAPITRE I. UNE CARACTÉRISTIQUE PRÉVALANTE : L'ACTE DE RÉGULATION,  
UN ACTE « INVITATIF »** ..... 217**SECTION 1. LES ORIGINES DE LA DÉFINITION DE L'ACTE DE RÉGULATION  
COMME UN ACTE INVITATIF** ..... 218**§1. L'acte invitatif, figure d'action classique du droit international public** 219**A. La référence à la « soft law » pour la définition de l'acte de régulation** 220**B. La définition de la « soft law » en droit international public** ..... 221**1. La dualité de sens de la « soft law » en droit international public** ..... 221**a) La « soft law », un instrument « dur » à contenu « mou »** ..... 222**b) La « soft law », un instrument « mou »  
au contenu potentiellement précis** ..... 223**2. Les propriétés de la « recommandation internationale »** ..... 225**a. L'importance des recommandations dans les relations internationales** 226**b. Éléments de définition de la recommandation internationale** ..... 227**§2. L'acte invitatif, figure d'action émergente du droit privé**..... 229**A. Les limites de la méthode analogique pour définir l'acte invitatif  
en droit privé**..... 231**1. Les limites de la définition doctrinale** ..... 231**a) Les insuffisances du parallèle avec la « soft law »**..... 231**b) Les insuffisances du parallèle avec la déontologie** ..... 233**2. Les limites de la jurisprudence judiciaire** ..... 235**a) La nature juridique ambiguë des recommandations  
du Bureau de vérification de la publicité** ..... 235**b) La nature juridique ambiguë des « recommandations patronales »** 236**B. Les apports d'une définition singulière de l'acte invitatif en droit privé** 238**1. Éléments de définition de l'acte invitatif dans la théorie juridique  
privatiste** ..... 238**a. Un acte non juridiquement normateur** ..... 239**b. Un acte de collaboration** ..... 240**2. Éléments de définition de l'acte invitatif dans la jurisprudence  
administrative : le cas des « recommandations » du Conseil national  
des Barreaux**..... 241**SECTION 2. LA PERTINENCE DE LA DÉFINITION DE L'ACTE DE RÉGULATION  
COMME UN ACTE INVITATIF**..... 244**§1. L'invitation, une caractéristique spécifique de l'acte de régulation  
attestée par le droit positif** ..... 244**A. La reconnaissance de la nature invitative de l'acte de régulation  
par la jurisprudence**..... 245

1. Le constat par la jurisprudence administrative de la nature invitative des actes de régulation du CSA .....	245
a) <i>Une première étape jurisprudentielle : les arrêts Syndicat des auteurs et compositeurs dramatiques et Union syndicale de la production audiovisuelle</i> .....	245
b) <i>Une deuxième étape jurisprudentielle : l'espèce Tibéri</i> .....	247
c) <i>Une troisième étape jurisprudentielle : l'arrêt Association Promouvoir</i> .....	249
2. L'énoncé par le juge judiciaire de la nature non impérative des actes de régulation de la COB .....	251
 B. Une nature invitative établie par l'étude des actes de régulation .....	253
1. La nature invitative des actes de régulation de la COB, du CMF et de l'AMF .....	253
2. La nature invitative des actes de régulation de l'ART, de l'ARCEP et de la CRE .....	255
 §2. <i>L'invitation, un critère de classement de l'acte de régulation dans la typologie des actes juridiques</i> .....	256
A. Invitation et normativité juridique .....	257
1. Des rapports obscurcis par le parallèle avec les techniques de « direction juridique souple des conduites » .....	258
a) <i>Les techniques de « direction juridique souple des conduites » : des instruments « durs » à contenu « mou »</i> .....	258
b) <i>L'acte de régulation : un instrument « mou » au contenu potentiellement précis</i> .....	260
2. Des rapports clarifiés par la comparaison directe de la technique invitative à la normativité juridique .....	261
a) <i>L'acte de régulation, un procédé au contenu normatif</i> .....	262
b) <i>L'invitation, une « norme non juridique »</i> .....	270
 B. Un acte distinct des actes juridiquement normateurs et non normateurs .....	275
1. Un acte différent des actes juridiquement normateurs .....	275
a) <i>L'opposition de l'acte de régulation et de l'acte unilatéral</i> .....	275
b) <i>L'opposition de l'acte de régulation et de l'acte contractuel</i> .....	277
2. Un acte distinct des actes non juridiquement normateurs .....	280
a) <i>L'opposition de l'acte de régulation et des circulaires</i> .....	280
b) <i>L'opposition de l'acte de régulation et des directives</i> .....	287
 CONCLUSION DU CHAPITRE 1 .....	293
 <b>CHAPITRE 2. DES CARACTÉRISTIQUES SUBSÉQUENTES : L'ACTE DE RÉGULATION, UN ACTE EFFECTIF ET INFORMEL</b> .....	295
 SECTION 1. L'ACTE DE RÉGULATION, UN ACTE EFFECTIF .....	296
§1. <i>L'effectivité, un trait essentiel de la définition de l'acte de régulation</i> .....	297

A. Les origines de la relation entre l'acte de régulation et l'effectivité.....	297
1. Régulation et effectivité dans la théorie juridique.....	298
2. Régulation et effectivité dans la pratique.....	299
3. Régulation et effectivité dans le droit positif.....	301
B. L'acte de régulation, un « acte de comportement effectif ».....	302
1. Une qualification issue de l'analyse de C. Eisenmann sur les « actes de comportement effectif ».....	303
2. L'adéquation à la définition de l'acte de régulation.....	306
§2. <i>L'acte de régulation, une technique spécifique d'application du droit.</i>	308
A. Une conception normative de l'effectivité, élément d'identification de l'acte de régulation.....	308
1. Une caractéristique assurant la distinction de l'acte de régulation et des mesures préparatoires.....	309
a) <i>La distinction de l'acte de régulation de l'acte consultatif traditionnel</i>	309
b) <i>L'originalité de la catégorie des « avis-régulation »</i> .....	311
2. Une caractéristique assurant la distinction de l'acte de régulation et du « droit spontané ».....	315
B. Une technique originale au regard des mesures d'exécution classiques	318
1. L'acte de régulation, une technique d'exécution juridique non contraignante.....	319
a) <i>Une technique distincte des voies d'exécution traditionnelles</i> .....	319
b) <i>Une technique d'exécution particulière</i> .....	320
2. L'acte de régulation, un mode d'exécution aléatoire.....	321
a) <i>L'agencement instable du procédé régulateur et des moyens       contraignants de l'action administrative</i> .....	322
b) <i>Les rapports fluctuants de l'auteur et des destinataires       de l'acte de régulation</i> .....	325
SECTION 2. L'ACTE DE RÉGULATION, UN ACTE INFORMEL.....	329
§1. <i>L'origine informelle de l'acte de régulation</i> .....	329
A. L'absence de réglementation des fondements juridiques de l'acte de régulation.....	330
1. Des actes soustraits au principe de l'habilitation légale.....	330
2. Les fondements du pouvoir de régulation.....	332
a) <i>Un premier fondement : l'exercice discrétionnaire       de compétences décisionnelles</i> .....	332
b) <i>Un second fondement : l'octroi limité       de prérogatives décisionnelles</i> .....	334
B. L'absence de réglementation des dimensions matérielle et personnelle du pouvoir de régulation.....	338
1. La dimension matérielle de l'acte de régulation.....	338
2. La dimension personnelle de l'acte de régulation.....	341

3. Le « secteur » : une combinaison des dimensions matérielle et personnelle de l'acte de régulation .....	346
§2. <i>Le processus informel d'élaboration de l'acte de régulation</i> .....	348
A. Du déclenchement du processus de régulation à son déroulement.....	349
1. Le déclenchement dual du processus de régulation.....	349
a) <i>Le déclenchement du processus de régulation par auto-saisine : le cas de la recommandation</i> .....	349
b) <i>Le déclenchement du processus de régulation à l'initiative des destinataires : le cas de l'« avis-régulation »</i> .....	351
c) <i>L'enchevêtrement des deux types de saisine</i> .....	353
2. Le déroulement du processus de régulation : une association étroite des destinataires.....	354
a) <i>Une donnée constante à l'ensemble des organes de régulation...</i>	354
b) <i>Les divers degrés de participation des destinataires</i> .....	357
B. Une étape ultime : la publication de l'acte de régulation .....	363
1. Les fondements de la publication de l'acte de régulation.....	363
2. Les modalités de la publication de l'acte de régulation.....	365
3. Les effets de la publication sur la forme de l'acte de régulation .....	369
CONCLUSION DU CHAPITRE 2 .....	377
CONCLUSION DU TITRE II.....	375
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	377

**SECONDE PARTIE**  
**L'INTÉGRATION DE LA NOTION DE RÉGULATION**  
**DANS LE DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS**

TITRE I. UNE ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE SPÉCIFIQUE.....	383
CHAPITRE 1. UNE ACTIVITÉ ASSURÉE PAR DES ORGANISMES ADMINISTRATIFS PARTICULIERS .....	385
SECTION 1. LA GÉNÉRALITÉ DE L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DE RÉGULATION PAR LES « AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ».....	386
§1. <i>L'omniprésence de l'activité de régulation au sein du « noyau dur » des « autorités administratives indépendantes »</i> .....	387
A. L'élucidation d'un premier cas controversé : l'activité de régulation de la Commission Nationale Informatique et Libertés.....	388



B. La clarification d'un deuxième cas controversé : l'activité de régulation du Médiateur de la République .....	395
C. La solution d'un troisième cas controversé : l'activité de régulation de la Commission d'accès aux documents administratifs .....	405
D. L'exercice de l'activité de régulation par les divers organismes qualifiés officiellement d'« autorités administratives indépendantes » .....	410
1. La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité..	411
2. L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires.....	412
3. La Commission nationale de déontologie de la sécurité.....	414
4. La Commission nationale du débat public.....	417
5. La Commission consultative du secret de la défense nationale .....	419
§2. <i>L'exercice de l'activité de régulation par la « nébuleuse » des « autorités administratives indépendantes »</i> .....	421
A. La Commission des clauses abusives .....	424
B. La Commission de la sécurité des consommateurs.....	427
C. Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé .....	432
D. Le Défenseur des enfants .....	435
SECTION 2. LA MARGINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE RÉGULATION AU-DELÀ DES « AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES » ....	439
§1. <i>Des exemples en nombre limité</i> .....	439
A. De quelques organismes administratifs traditionnels en charge d'une activité de régulation .....	440
1. Des exemples pertinents d'exercice de l'activité de régulation par des structures administratives traditionnelles .....	440
a) <i>L'exemple d'une juridiction administrative spécialisée : la Commission Bancaire</i> .....	440
b) <i>L'exemple d'un établissement public administratif : l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments</i> .....	442
2. Des exemples erronés d'exercice de l'activité de régulation par des structures administratives traditionnelles .....	445
a) <i>Exposé de la thèse</i> .....	446
b) <i>Critique de la thèse</i> .....	447
B. De nouvelles personnes morales de droit public en charge d'une fonction de régulation .....	448

§2. <i>La spécificité organique des institutions administratives exerçant une activité de régulation</i> .....	452
A. L'autonomie, trait caractéristique des « autorités administratives indépendantes » .....	453
1. Un consensus doctrinal sur l'autonomie des « autorités administratives "indépendantes" » .....	453
2. Pour une définition révisée de la notion d'autonomie applicable aux « autorités administratives "indépendantes" » .....	455
a) <i>L'autonomie des « autorités administratives "indépendantes" » définie sur la base du postulat « ni hiérarchie, ni tutelle »</i> .....	456
b) <i>Pour une approche de l'autonomie des « autorités administratives "indépendantes" » moins absolue</i> .....	458
B. L'autonomie, caractéristique maintenue hors du périmètre des « autorités administratives indépendantes » .....	469
1. La permanence de l'autonomie dans les structures administratives traditionnelles .....	469
2. La permanence de l'autonomie au sein des personnes publiques <i>sui generis</i> .....	472
a) <i>Une autonomie similaire à celle des « autorités administratives "indépendantes" »</i> .....	472
b) <i>Une autonomie justifiant leur qualification de personnes publiques sui generis</i> .....	475
CONCLUSION DU CHAPITRE 1 .....	481
CHAPITRE 2. UN PROCÉDÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ORIGINAL .....	483
SECTION 1. UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL .....	484
§1. <i>L'intérêt général, finalité de la fonction de régulation</i> .....	485
A. Un but d'intérêt général spécifique : assurer l'effectivité de la norme juridique dans des domaines « sensibles » .....	486
1. Un but présent dans des activités aux caractéristiques similaires .....	487
2. La finalité de l'activité de régulation : assurer la clarté et l'intelligibilité des normes juridiques complexes .....	491
B. Vers la constitution officielle d'une activité de « service public de régulation » ? .....	499
§2. <i>La participation de la fonction de régulation aux mutations de l'intérêt général</i> .....	503
A. L'influence du caractère invitatif de la fonction de régulation sur l'intérêt général .....	504

TABLE DES MATIÈRES

721

B. L'incidence du caractère effectif de la fonction de régulation sur la finalité d'intérêt général .....	506
SECTION 2. UN MOYEN EXORBITANT DU DROIT COMMUN .....	509
§1. <i>L'opposition classique du procédé régulateur et des prérogatives de puissance publique</i> .....	510
A. Une exclusion de la régulation fondée sur la singularité de « l'idée de puissance publique » .....	511
1. L'analyse traditionnelle de la prérogative de puissance publique .....	512
2. L'exclusion subséquente du procédé régulateur des prérogatives de puissance publique.....	513
B. Le procédé régulateur, symptôme de l'« impuissance publique ».....	514
1. La régulation, manifestation de l'impuissance « juridique » de la répression administrative .....	515
2. La régulation, manifestation de l'impuissance « pratique » de la répression administrative .....	523
§2. <i>La réalité des rapports d'intégration du procédé régulateur et des procédés de la « gestion publique »</i> .....	529
A. Une intégration dans les procédés de la gestion publique favorisée par un renouveau des analyses conduites sur la notion d'autorité.....	530
1. Une intégration favorisée par l'atténuation de la liaison entre la prérogative de puissance publique et la notion d'autorité .....	530
2. La régulation, manifestation d'une nouvelle forme d'autorité.....	531
a) <i>Les transformations de la notion d'autorité</i> .....	532
b) <i>La régulation, expression du nouveau visage de l'autorité au sein de l'administration</i> .....	535
B. Une expression de l'Institution administrative.....	539
1. Une « manifestation de communion » particulière au sein des institutions publiques et privées .....	539
2. L'originalité du procédé régulateur de droit public.....	545
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	549
CONCLUSION DU TITRE I .....	551
<b>TITRE II - UN CONTRÔLE JURIDICTIONNEL PARTICULIER</b> .....	553
<b>CHAPITRE 1. LES TECHNIQUES DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DE LA RÉGULATION</b> .....	557
SECTION 1. LES RECOURS JURIDICTIONNELS ADÉQUATS AU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE LA RÉGULATION .....	560

§1. <i>Le contentieux de la régulation et les conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir</i> .....	561
A. L'inadaptation du contrôle direct de la légalité de l'acte de régulation .....	562
B. L'adaptation du contrôle indirect de la légalité de l'acte de régulation .....	567
1. L'adéquation de la technique de l'exception d'illégalité .....	567
2. Le recours en annulation contre le refus de réguler .....	570
3. Le recours en annulation contre la décision de publier l'acte de régulation .....	573
§2. <i>Le contentieux de la régulation et les conditions de recevabilité du recours subjectif de plein contentieux</i> .....	575
A. Un acte administratif susceptible de fonder une action indemnitaire ....	579
B. Une action soumise aux conditions traditionnelles du droit à la réparation .....	583
<b>SECTION 2. LES PROCÉDURES DE RÉFÉRÉS EN URGENCE ADAPTÉES AU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE LA RÉGULATION</b> .....	587
§1. <i>Le « référé-suspension » : une procédure partiellement adaptée au contentieux de la régulation</i> .....	588
§2. <i>Le « référé-liberté » : une « procédure prometteuse » pour le contentieux de la régulation</i> .....	592
A. Le pouvoir de régulation, un fondement possible pour la mise en œuvre du référé-liberté .....	592
B. La nécessaire réunion des conditions de fond du référé liberté .....	593
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 1</b> .....	599
<b>CHAPITRE 2. LA PORTÉE DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DE LA RÉGULATION</b> .....	601
<b>SECTION 1. LE DEGRÉ DE CONTRÔLE DU JUGE ADMINISTRATIF SUR L'ACTIVITÉ DE RÉGULATION DANS LE CONTENTIEUX DE LA LÉGALITÉ</b> .....	602
§1. <i>De l'adéquation des moyens toujours susceptibles de vérification dans le contentieux de la légalité de l'activité de régulation</i> .....	603
A. Les vices susceptibles d'affecter la légalité externe de l'acte de régulation .....	603
1. La portée du vice d'incompétence .....	604
a) <i>L'incompétence en cas de refus de réguler</i> .....	604
b) <i>L'exception d'illégalité pour incompétence</i> .....	606
c) <i>L'incompétence, un moyen potentiellement inopérant</i> .....	608
2. La portée des vices de forme et de procédure .....	609
a) <i>Le contrôle de la procédure d'élaboration de l'acte de régulation</i> .....	610
b) <i>Le contrôle de la forme de l'acte de régulation</i> .....	614
c) <i>Le contrôle de la publicité de l'acte de régulation</i> .....	616

B. Les vices susceptibles d'affecter la légalité interne de l'acte de régulation	617
1. La portée du détournement de pouvoir.....	618
2. L'invocation de la « violation de la loi ».....	621
a) <i>Le contrôle de l'exactitude matérielle des faits</i> .....	621
b) <i>Le contrôle du contenu de l'acte et de ses motifs de droit</i> .....	624
§2. <i>L'exercice d'un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sur l'activité de régulation</i> .....	626
A. L'exercice d'un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation quant au principe même de l'activité de régulation.....	628
1. L'arrêt <i>Association Promouvoir</i> ou la consécration du contrôle de l'erreur manifeste sur le choix de réguler.....	628
2. Une volonté de préservation du pouvoir d'appréciation des organismes dotés d'un pouvoir de régulation.....	629
B. L'exercice d'un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sur le choix de réguler en lieu et place de moyens d'action contraignants	632
1. L'acte de régulation, un substitut toléré à l'emploi de procédés contraignants.....	632
2. Un contrôle restreint préservant la logique de proportionnalité dans l'agencement du procédé régulateur et des autres prérogatives...	636
SECTION 2. LA PORTÉE DU CONTRÔLE DU JUGE ADMINISTRATIF SUR L'ACTIVITÉ DE RÉGULATION DANS LE CONTENTIEUX DE LA RESPONSABILITÉ..	638
§1. <i>La régulation, un nouveau gisement de la responsabilité pour faute</i> ....	639
A. L'originalité de la fonction de régulation illustrée par l'application d'un régime de responsabilité pour faute simple.....	640
1. L'exigence de la faute simple en cas de mise en jeu de la responsabilité du fait de l'activité de régulation.....	641
a) <i>Le rejet unanime de la faute lourde</i> .....	641
b) <i>Le contenu de la faute simple : une appréciation divergente des juges du fond et du juge de cassation</i> .....	642
2. L'exigence de la faute simple : un moyen d'encadrer l'exercice de l'activité de régulation.....	645
B. La soumission subsidiaire à un régime de responsabilité pour faute lourde : l'hypothèse de l'association des activités de régulation et de répression	646
1. Un régime de faute lourde : une solution divergente entre juges du fond et Conseil d'État.....	646
2. Une solution pertinente.....	649
§2. <i>Les difficultés d'application du régime de responsabilité sans faute à l'activité de régulation</i> .....	652
A. Une activité de régulation réfractaire à l'application des conditions générales de la responsabilité sans faute.....	654

1. L'opposition possible entre conditions de mise en œuvre de la responsabilité sans faute et caractères juridiques de l'acte de régulation .	654
2. Une application conditionnée par l'objectif poursuivi par le législateur	656
B. Une application rendue délicate par l'hostilité du juge administratif à admettre une nouvelle hypothèse de responsabilité sans faute.....	657
1. Une assimilation de la responsabilité sans faute du fait d'un acte de régulation régulier à la responsabilité de l'État du fait des lois ....	658
2. Le principe de précaution, une cause supplémentaire de rejet de la responsabilité sans faute du fait d'un acte de régulation régulier	659
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	665
CONCLUSION DU TITRE II.....	667
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE .....	669
CONCLUSION .....	671
BIBLIOGRAPHIE.....	675
INDEX ALPHABÉTIQUE.....	705
TABLE DES MATIÈRES.....	711